

**COMPTE - RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 19 octobre 2022.**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-deux, le 19 octobre,  
Le Conseil Municipal de la commune de VENANSAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FAVREAU Laurent, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 6 octobre 2022.

Etaient présents : FAVREAU Laurent, AUBERT David, AUGEREAU Elise, BESSON Marine, BOUYER Alain, CASSARD Pierre, CHARTEAU Nadine, DELAMURE Joëlle, DUSSILLOL Francine, GARNIER Dominique, HILLAIRET Fabrice, OUVRARD Louissette, PIAUD-CUISINIER Christine, PORCHER Marianne, RABAUD Dominique, RACINEUX Magalie, THIBAUD Alain, VIOLLIER Nicolas, MARTIN Willy, BOISDRON Frédéric, THAREAU-GUEYE Isabelle, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : MARTINEAU Stéphanie (pouvoir à Magalie RACINEUX), GRASSINEAU Bernard (pouvoir Nicolas VIOLLIER), Tanguy GUILLET (pouvoir à Alain BOUYER), Hélène GENDREAU (pouvoir à Laurent FAVREAU), VANGEON-MAGNIER Virginie (pouvoir à Frédéric BOISDRON). GENY-GUILLOUX Karine (pouvoir à Isabelle THAREAU-GUEYE)

Nombre de conseillers : en exercice : 27 Présents : 21 Votants : 27  
Madame RACINEUX Magalie a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal du 13 septembre 2022.

Monsieur le Maire indique que les travaux du centre-bourg ont débuté conformément à ce qui avait été indiqué dans le flyer distribué à la population.

Monsieur le Maire revient sur les enjeux du coût de l'énergie qui devront obliger à réfléchir aux choix à effectuer dans les modes de consommation.

A l'échelle de la commune les premières prévisions indiquent que le budget pourra être équilibré mais se posera la question des investissements et des projets futurs qui à ce jour ne sont pas engagés. Les projets qui le sont seront poursuivis.

Le débat d'orientations budgétaire aura lieu en janvier et le vote du budget en février.

Une réunion publique sera organisée au second trimestre pour présenter la seconde phase du centre-bourg, les avancées du parcours des aînés et une réflexion sur l'aménagement de la zone verte route de Mouilleron.

Monsieur le Maire annonce l'arrivée de Frédéric PENAUD en tant que responsable bâtiment.

Monsieur le Maire indique qu'il va être nécessaire d'encadrer davantage la mise à disposition des véhicules aux associations, car les services ont besoin des véhicules pour travailler. De plus les dégradations sur les véhicules sont courantes. Il faut donc trouver un équilibre entre les demandes afin de permettre aux associations d'organiser leurs activités et la nécessité pour les services de disposer de leur matériel en bon état.

**DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DES DELEGATIONS**

- Acquisition d'un fourgon pour les services techniques – 10 200 €

**FINANCES- MARCHES PUBLICS- ADMINISTRATION GENERALE**

**1-DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS ESPACE CLEMENCEAU (Alain THIBAUD)**

Dans le plan de financement de la ZAC Clemenceau, il est prévu de mobiliser les fonds de concours attribués par la roche Agglomération. L'enveloppe fléchée par cette dernière, s'élève à 500 000 €. Il est donc proposé de solliciter le bénéfice de ce fonds.

Monsieur le Maire indique que dans le plan d'accompagnement de l'agglomération aux communes, l'agglomération a fléché 9 millions d'Euros. Chaque commune a sa dotation qu'elle flèche librement sur les projets qu'elle souhaite mettre en œuvre.

Le fonds de concours ne doit pas excéder plus de 50% du coût du projet.

Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

## **2-DETERMINATION DU MONTANT DU LOYER MAISON RUE DE SAINT ANDRE (Alain THIBAUD)**

Par délibération du 12 juillet dernier, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir la propriété située rue de Saint André dans le cadre du projet de densification urbaine de l'habitat sur ce secteur.

Toutefois la démolition de ce bien ne devant intervenir que d'ici 1 an et au regard des difficultés de logement dans le secteur locatif, il est proposé de louer cette maison pour une durée de 1 an et de fixer le montant du loyer à 400 € par mois charges non comprises.

Monsieur le Maire indique que cette maison est restée en l'état. L'idée est de ne pas faire de frais supplémentaires mais de la rendre louable.

Par ailleurs et concernant le projet d'urbanisation route de Saint André, Monsieur le Maire précise que l'acquisition du garage Potier est en cours par l'EPF (établissement public foncier) qui prendra en charge la démolition.

L'acquisition des terrains attenants a été proposée aux différents propriétaires début octobre. Les réponses arrivent progressivement.

L'EPF prendra sous convention la charge foncière de l'ensemble pour ensuite le confier à un aménageur pour l'urbanisation.

Monsieur BOISDRON demande si le bail de 1 an est légal.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Le Conseil Municipal valide le montant du loyer à l'unanimité.

## **3-ATTRIBUTION DE SUBVENTION A VEN'ENSEMBLE (Alain THIBAUD)**

Dans le cadre du programme du Téléthon il est prévu d'organiser des festivités de Noël à destination notamment des enfants avec l'installation d'un manège et d'une patinoire synthétique.

Afin de permettre la prise en charge du coût de ces festivités, il est proposé de verser une subvention de 5 000 € à Ven'ensemble.

Monsieur le Maire indique que Ven'ensemble est le porteur juridique de la manifestation.

L'idée est d'animer les festivités du téléthon et d'y donner davantage d'ampleur. Il y aura des animations du vendredi soir au dimanche matin.

Les recettes de cette manifestation seront intégralement reversées au Téléthon

Madame THAREAU- GUEYE demande combien avait été reversé l'an passé au Téléthon.

Madame RACINEUX indique que ce sont 12 000 € de dons qui avaient été versés, en incluant l'ensemble des actions menées et les dons des particuliers et des entreprises.

Selon les années le montant est variable.

Le Conseil Municipal valide l'attribution de cette subvention.

## **4-MISE EN PLACE DU FORFAIT MOBILITE DURABLE (Alain THIBAUD)**

Le conseil municipal avait institué l'indemnité kilométrique vélo, afin d'encourager les salariés à utiliser des modes de transports doux pour les trajets domicile-travail.

Le décret 2020-543 du 9 mai 2020 instaurant le forfait mobilité durable dans la fonction publique d'Etat, a été étendu à la fonction publique territoriale et aux établissements publics de santé et médico-sociaux par décret 2020-1547 et 2020-1554 du 9 décembre 2020.

Ce forfait s'applique aux déplacements domicile-travail effectués depuis le 11 mai 2020 à vélo ou en covoiturage.

Le FMD indemnise l'utilisation, au moins 100 jours par an, du vélo ou du covoiturage, tant en tant que passager que conducteur. Ce seuil est modulé selon la quotité de temps de travail de l'agent. Le versement est subordonné au dépôt d'une déclaration établie par l'agent auprès de son employeur au plus tard le 31 décembre de chaque année.

Il est proposé d'instituer ce forfait mobilité durable.

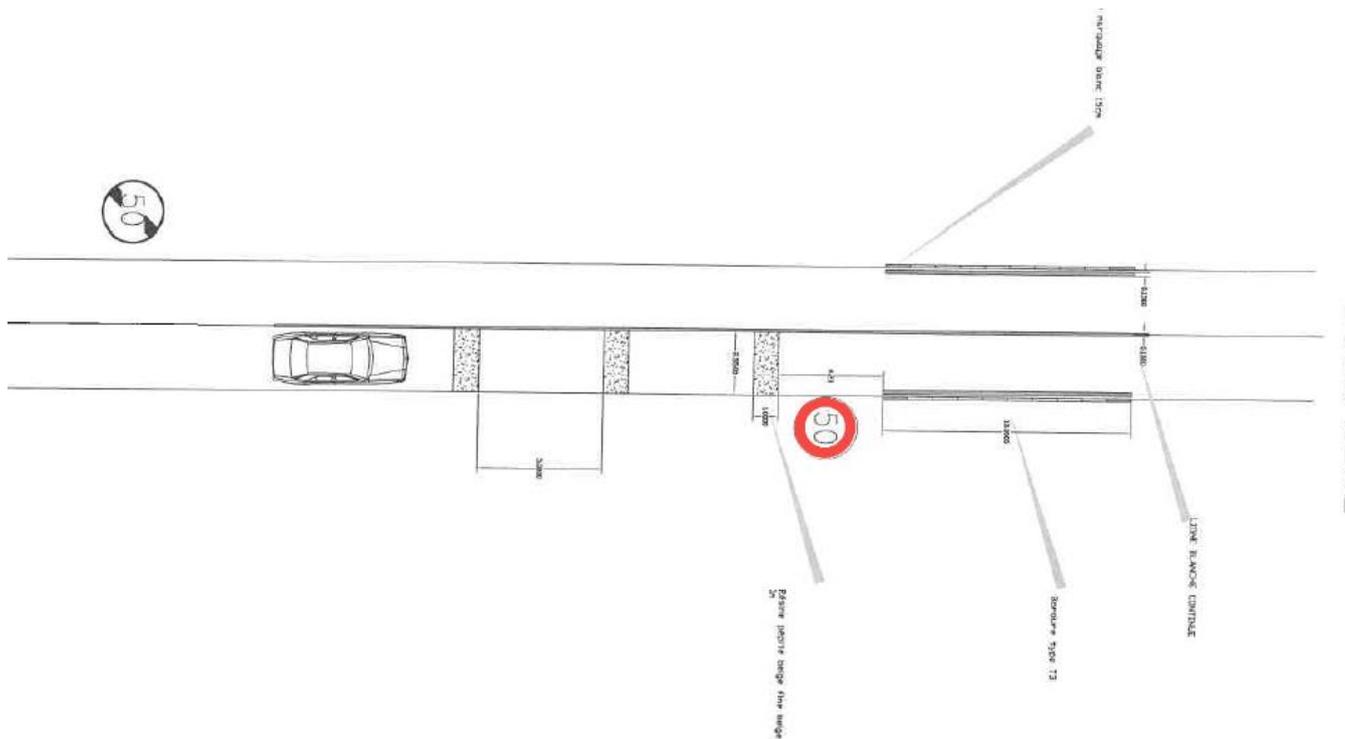
Le Conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

## **5- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENAGEMENTS DE SECURITE – SECTEUR DES TESSONNIERES (Dominique RABAUD)**

Les riverains du village des Tessonnières rencontrent des problèmes de sécurité au niveau de la jonction avec la route de Beaulieu.

Une étude a été réalisée avec les services routiers du Département de la Vendée.

Il est proposé de mettre en place un aménagement de sécurité tel que figurant au plan ci-dessous



Ces travaux étant éligibles à la subvention du Conseil Départemental au titre des aménagements de sécurité, il est proposé de solliciter le bénéfice de cette subvention.

Monsieur le Maire ajoute que les riverains ont des soucis de sécurité avec des véhicules qui dégradent régulièrement leur clôture.

Les quelques véhicules qui roulent trop vite représentent un réel danger. La limitation de vitesse doit être accompagnée d'un aménagement de sécurité.

Monsieur MARTIN demande quelle est la prise en charge par le Département.

Monsieur le Maire indique que le montant présenté correspond au total des travaux et fera l'objet d'un financement qui varie de 20 à 40% par le Département.

Les travaux doivent être conformes pour ne pas impliquer de responsabilité de la commune en cas d'accident.

Monsieur MARTIN demande si ce type d'aménagement peut être réalisé à la Guilmandière.

Monsieur le Maire indique que c'est ce qui a été fait mais les gens ne respectent pas la limitation.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter le soutien financier du Département de la Vendée.

## **6-COMPTRE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITES- ESPACE CLEMENCEAU (Laurent FAVREAU)**

Le contrat de concession signé entre la commune et ORYON le 18 décembre 2019, prévoit l'obligation pour le concessionnaire d'un rapport annuel à la collectivité sur l'activité du concessionnaire relative au projet.

Ce compte-rendu, une fois rappelé le contexte de l'opération, fait le bilan des procédures administratives en cours et de l'état d'avancement de l'opération, tant sur le plan technique que financier.

Il est proposé d'approuver le compte-rendu annuel présenté portant sur l'année 2021.

Les travaux n'ayant débuté que début octobre, le compte-rendu 2021 est nécessairement plus léger.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu proposé à l'unanimité.

## **7-DECISION MODIFICATIVE BUDGET CELLULE COMMERCIALE**

Lors du conseil municipal du 12 juillet dernier, vous avez approuvé l'acte réservataire pour l'acquisition de deux cellules commerciales dans l'espace Clemenceau

L'acte réservataire prévoit le calendrier de versement suivant :

Un dépôt de garantie de 23 105.80 € (qui sera restitué en fin d'opération par le non versement des 5% à a GPA- garantie de parfait achèvement)

- 10% à la signature de l'acte authentique soit 46 211.59 €
- 25% à l'achèvement des fondations soit 115 528.98 €
- 35% à la mise hors d'eau (clos couvert) soit 161 740.57 €
- 15% la livraison soit 69 317.80 €
- 10% à la levée des réserves soit 46 211.92 €
- 5% à la GPA soit 23 105.78 €

Il est donc proposé de modifier le budget ainsi qu'il suit :

#### Section d'investissement

- Dépenses :

165 – dépôts et cautionnement : 23 106 €

2115- acquisition : 166 894 € (acte authentique et achèvement des fondations)

- Recettes :

1641- Emprunt : 190 000 €

Monsieur le Maire indique que certains élus s'étaient questionnés sur les demandes de portage qui pourraient être formulées par les autres commerçants. Il précise que la banque et le salon de coiffure assurent l'acquisition de leurs cellules respectives.

Le Conseil Municipal valide les modifications proposées à l'unanimité.

### **8- DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRINCIPAL**

Une étude a été engagée avec le bureau d'études CLAP afin d'étudier les possibilités de requalification de la zone verte route de Mouilleron le Captif

Une enveloppe de 12 000 € avait été inscrite au budget primitif

Toutefois au regard des études complémentaires demandées afin d'associer notamment les différents utilisateurs à cette étude, un complément de rémunération de 1 254 € a été sollicité par le bureau d'études

Il est donc proposé de modifier le budget ainsi qu'il suit

#### Section d'investissement

Opération environnement	2 000
Opération voirie	- 2 000

Monsieur le Maire indique que les différents acteurs sont associés à cette réflexion, (agents espaces verts, associations, écoles...)

Monsieur BOISDRON demande de quel type d'aménagements il s'agit.

Monsieur le Maire indique que cela va du parking de l'église, des écoles, au terrain situé le long de la route de Mouilleron. Ce sont posées les questions de ce que l'on veut faire demain de cet espace : pour les familles, les jeunes...

En complément du futur parking, le parvis des écoles et le chemin de la Fontaine doivent être requalifiés et intégrés pour que les deux écoles ne forment qu'un complexe scolaire. L'idée est d'améliorer l'image extérieures des écoles.

Monsieur AUBERT indique que ce bureau d'étude a réalisé la végétalisation de l'école de Bègles. Le bureau d'études est à l'écoute.

Le Conseil Municipal valide ces modifications à l'unanimité.

### **PERSONNEL COMMUNAL**

#### **1-CREATION DE POSTES (Louissette OUVARD)**

\*Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe et suppression du poste d'adjoint technique à 90% créé le 12 juillet

Le 12 juillet dernier, le Conseil Municipal a créé un poste d'adjoint technique pour permettre la nomination d'un agent. Toutefois, cet agent étant reconnu travailleur en situation de handicap, peut prétendre au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Il est donc proposé de créer le poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 90% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et de supprimer à cette même date le poste d'adjoint technique.

\*Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe et d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 29.75 heures hebdomadaires

Un agent en disponibilité de sa collectivité d'origine est actuellement employé sous statut contractuel pour assurer les fonctions d'entretien des bâtiments sportifs et de service au restaurant scolaire.

Cet agent sollicite sa mutation au sein de la commune de Venansault. Considérant que les missions accomplies correspondent à un poste permanent, il est proposé d'accéder à la demande de mutation.

Considérant que cet agent est nommé sur un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe dans sa collectivité d'origine il est nécessaire de créer un poste correspondant pour permettre sa nomination.

Afin de transférer cet agent sur la filière qui correspond à ses missions à Venansault, il est proposé de créer également un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe et de supprimer le poste d'adjoint administratif dès cette nomination.

\*Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

L'instructeur droit des sols en poste sur un statut de contractuel, cesse ses fonctions. Une procédure de recrutement a été engagée et a permis de recruter un nouvel instructeur. Cet agent prendra ses fonctions au plus tard le 3 janvier 2023. Afin de permettre sa mutation, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022.

Le Conseil Municipal approuve ces créations de postes à l'unanimité.

**2-DIMINUTION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN ADJOINT D'ANIMATION (Louisette OUVRARD)**

Un agent adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe est actuellement employé à temps complet par la commune de Venansault et mis à disposition de Familles Rurales pour 25 heures hebdomadaires.

Cet agent souhaite mettre fin à ses fonctions d'animateur et ne conserver que les 10 heures de mission au sein de l'école La Fontaine (cours informatique auprès des élèves).

Dans cet objectif, l'agent sollicite une réduction de son temps de travail de 35 heures hebdomadaires à 10 heures hebdomadaires.

Cette réduction de temps de travail prendra effet après délibération du conseil municipal, soit le 1<sup>er</sup> novembre 2022.

Monsieur BOISDRON demande ce qu'il advient de ses missions d'animateur.

Monsieur le Maire indique que Familles Rurales fait son affaire du recrutement. La gestion du CLAS (contrat local d'accompagnement scolaire) sera assurée en interne.

Madame THAREAU demande ce qui motive cette demande de réduction de temps de travail.

Monsieur le Maire indique que l'agent a un projet de reconversion. Cet agent avait déjà bénéficié il y a quelques années d'un congé de formation et était revenue à ses fonctions d'animateur.

Cet agent bénéficie d'un accompagnement de la collectivité à la reconversion en partenariat avec le Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette diminution de temps de travail.

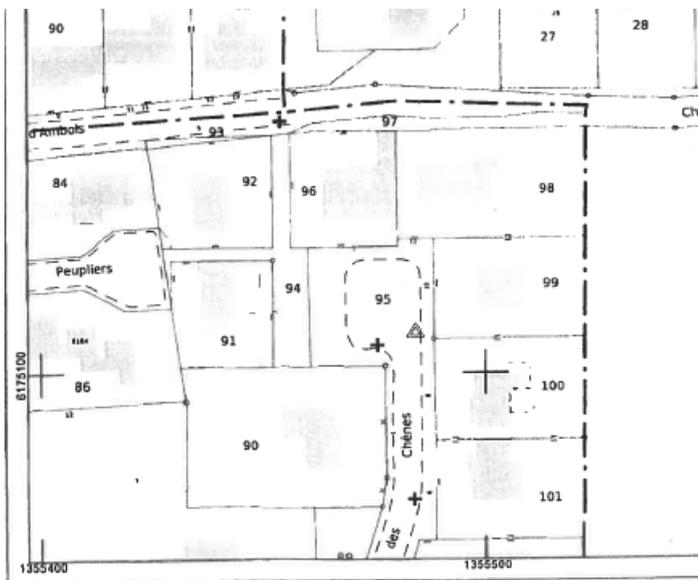
**URBANISME – ENVIRONNEMENT**

**1-ACQUISITION DE LA PARCELLE AD 97 (Dominique RABAUD)**

Lors de l'urbanisation de l'allée des chênes, les terrains avaient été acquis auprès des consorts GUILLET.

Lors de la succession, les héritiers se sont aperçus que la parcelle AD 97, figurant au plan ci-dessous n'avait pas été vendue à la commune et demeure propriété des consorts GUILLET.

Il est proposé d'acquérir cette parcelle, assiette de la voirie communale, à l'euro symbolique.



Le Conseil Municipal approuve cette acquisition à l'unanimité.

## **2-CONVENTION AVIREZO (Dominique RABAUD)**

La procédure de dépôt des permis de construire peut se faire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, par voie dématérialisée.

La consultation des différents concessionnaires de réseaux (eau, assainissement, réseaux électriques) s'effectue toujours en version papier.

Vendée Eau et le SyDEV ont créé le service AVIREZO pour permettre la consultation dématérialisée.

Il est proposé d'adhérer à ce service et d'approuver la convention présentée.

Monsieur le Maire indique que GéoVendée est en cours de réalisation d'un cadastre à l'échelle d'1 cm ce qui permet un degré de précision qui permettra une optimisation de l'exploitation des données.

Les délais de traitement seront facilités.

Le Conseil Municipal approuve la convention à l'unanimité.

## **3-CONVENTIONS AVEC L'EPF (Etablissement Public Foncier de la Vendée) (Laurent FAVREAU)**

### \*Avenant à la convention pour le secteur Ouche-Cornue

Le Conseil Municipal avait sollicité l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée sur deux secteurs : le secteur de l'Ouche Cornue (garage David) et le secteur de la rue du Stade.

Une convention a été signée en ce sens.

Toutefois, le 6 juillet 2021, la Communauté d'Agglomération a pris la compétence PLUi et de ce fait le droit de préemption urbain (DPU) sur les zones urbanisées et à urbaniser.

Conformément à l'article 23 de la convention, afin d'intégrer la Communauté d'Agglomération en tant que signataire de la convention et de permettre une délégation du DPU sur les périmètres concernés à l'EPF, il est proposé de modifier la convention.

Une prorogation de 2 ans de la convention est également envisagée.

Il est donc proposé d'approuver les termes de la convention présentée.

Monsieur le Maire indique que l'aménagement qui pourrait être réalisé sur le site de l'ancien garage David pourrait ressembler à l'Opération de l'impasse des Echelles.

Sur le secteur de la rue du Stade, il reste quelques propriétés à acquérir. La démolition des maisons acquises va être engagée car il y a des soucis de squats et de sécurité.

L'EPF peut bénéficier de financements pour la démolition.

### \*Convention avec l'EPF pour le secteur rue de Saint André

Dans le cadre des projets d'urbanisation en centre-bourg, la commune a décidé d'acquérir les parcelles situées dans le périmètre de l'OAP (orientation d'aménagement programmée) de la rue de Saint André.

Le garage POTIER n'est plus en activité et présente un intérêt pour optimiser la réalisation de logements sur ce secteur.

Afin de ne pas faire porter l'ensemble de la charge financière liée à l'acquisition de cet ensemble foncier sur le budget de la commune, il est proposé de solliciter le soutien de l'EPF et d'approuver la convention correspondante.

Monsieur le Maire rappelle que les propriétaires des terrains compris entre le garage Potier et les terrains Libeau vont être acquis par l'EPF pour permettre une opération d'ensemble.

Une étude de faisabilité va être engagée et l'opération sera soit réalisée par la commune soit par un aménageur.

Les services de l'Etat incitent à accélérer la production de logements.

Le Conseil Municipal approuve les conventions à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**Mme RACINEUX** : Election du 28ème CME : 8 garçons et 3 filles

Travail sur la labellisation villes et villages étoilés, la construction d'un jeu d'échecs ou de dames géant,

Mme THAREAU- GUEYE demande s'il y a une obligation de parité.

Madame RACINEUX indique que sur le nombre de candidats il y avait quasiment la parité mais le vote ne l'impose pas. Cela peut être intéressant d'avoir ce débat avec les enfants en termes de sensibilisation.

Madame AUGEREAU indique qu'ils sont sensibilisés à voter pour un programme et pas pour un copain.

**Mr le Maire** indique qu'un cluster COVID existe à l'EHPAD : Souhait d'essayer de maintenir des règles de vie. Les résidents ne souhaitent pas la prise de repas en chambre.

Des familles viennent aider pour le service en salle ou en cuisine pour permettre aux agents d'assurer le service en chambre des résidents malades.

Prochain conseil municipal le 6 décembre

Déplacement à Paris dans le cadre du Congrès des Maires : Alain THIBAUD et Fabrice HILLAIRET accompagnent Mr le Maire.